



Signez vite la pétition
aux députés sur le site de
l'Assemblée nationale

« Les parents d'un enfant, c'est son père et sa mère »

C'est évident, mais ça va mieux en le disant !

Défendez l'enfant, la paternité et la maternité en signant la pétition pour préciser dans la loi ce qu'elle dit aujourd'hui implicitement : les parents d'un enfant, c'est son père et sa mère.

RDV
sur



www.petition-assemblee.fr

Le projet de loi « bioéthique », en cours d'examen au Parlement, vise à inventer des « parents » en inscrivant deux « mères » sur l'acte de naissance d'enfants nés de PMA et en effaçant sciemment leur père.

Si plus de 100.000 personnes signent la pétition pour préciser dans la loi qui sont les parents d'un enfant, les députés devront revoir leur projet.

Comme tous les enfants du monde,
les enfants nés de PMA naissent d'un père et d'une mère
qu'ils ont eux aussi le droit de connaître !

Merci de signer la pétition en ligne »

#MARCHONS
ENFANTS

« Les parents d'un enfant, c'est son père et sa mère »

Signez la pétition en quelques minutes

vous devez être majeur pour signer cette pétition

- 1 RDV sur le site
www.petition-assemblee.fr




 - 2 Cliquez sur « identifiez-vous pour signer la pétition ».




 - 3 Cliquez sur l'un des supports d'identification proposés, si vous avez déjà un espace personnel sur l'un d'entre eux (Ameli ou autre). Sinon créez-en un avec « L'identité numérique ».




 - 4 Accédez à votre espace personnel puis revenez sur la page de la pétition.




 - 5 Finalisez le processus sur la page de la pétition du site de l'Assemblée nationale.




- Merci de votre signature !

Ne vous précipitez sur la voie publique.

tuto pour signer disponible sur www.marchonsenfants.fr

Aucune donnée personnelle n'est conservée,
ni par les auteurs de la pétition ni par l'Assemblée nationale.